

INSTRUCTIONS DE COURSE

REGATE "LA CHOUCROUTE"

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

PLAN D'EAU DU GEISKOPF

Club Nautique du Rhin de Colmar

Grade : 5C



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **15 minutes** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **près du Mât de Pavillons à terre**.
- 3.2 Le PC course est situé **près du Mât de Pavillons à terre**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **au bord du plan d'eau, à proximité du ponton**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **5 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Nombre de courses max
27 septembre 2026	INVL	6

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **10h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **deux minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h**.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est **le pavillon 420**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le signal définissant le parcours à effectuer est **le numéro de parcours indiqué sur le panneau d'affichage au mât des pavillons**.

10. LES MARQUES

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée-perche orange	Bouées-perches blanches numérotées dotées d'un pavillon jaune non numéroté	Pas de changement de parcours	Bouée-perche orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât de pavillons à terre arborant un pavillon orange** et **le côté parcours de la marque de départ**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **le mât de pavillons à terre arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite du 1 ^{er} pour passer la marque 1
INVL	30 minutes	45 minutes	30 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **30 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **dans le club-house**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **dans le club-house**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 18 CLASSEMENT**
- 18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand **quatre** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 19 REGLES DE SECURITE**
- 19.1 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels sont les **bateaux de sécurité motorisés du CNRC**.
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
Pas de bateaux accompagnateurs autres que les bateaux officiels.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.
- 25. EMBLEMENTS**
Pas d'emplacements spécifiques pour les bateaux.
- 26. PRIX**
Des prix seront distribués : **Coupe au 1^{er} de chaque groupe constitué.**

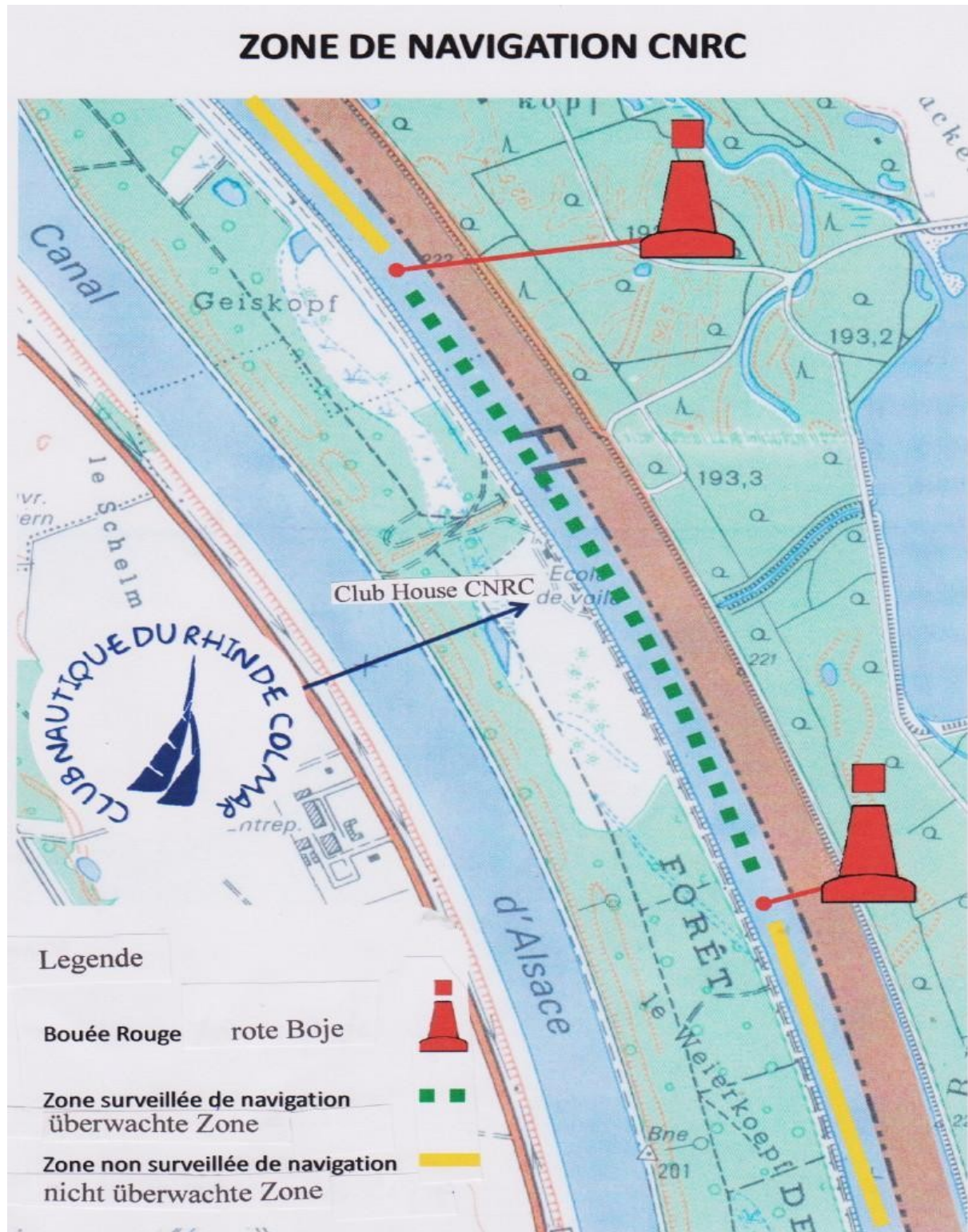
Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Laurent PANISSET**

Comité de Course Adjoint : **Jean-Michel HURT**

ANNEXE ZONES DE COURSE

Zones de courses : entre les marques rouges.



ANNEXE PARCOURS

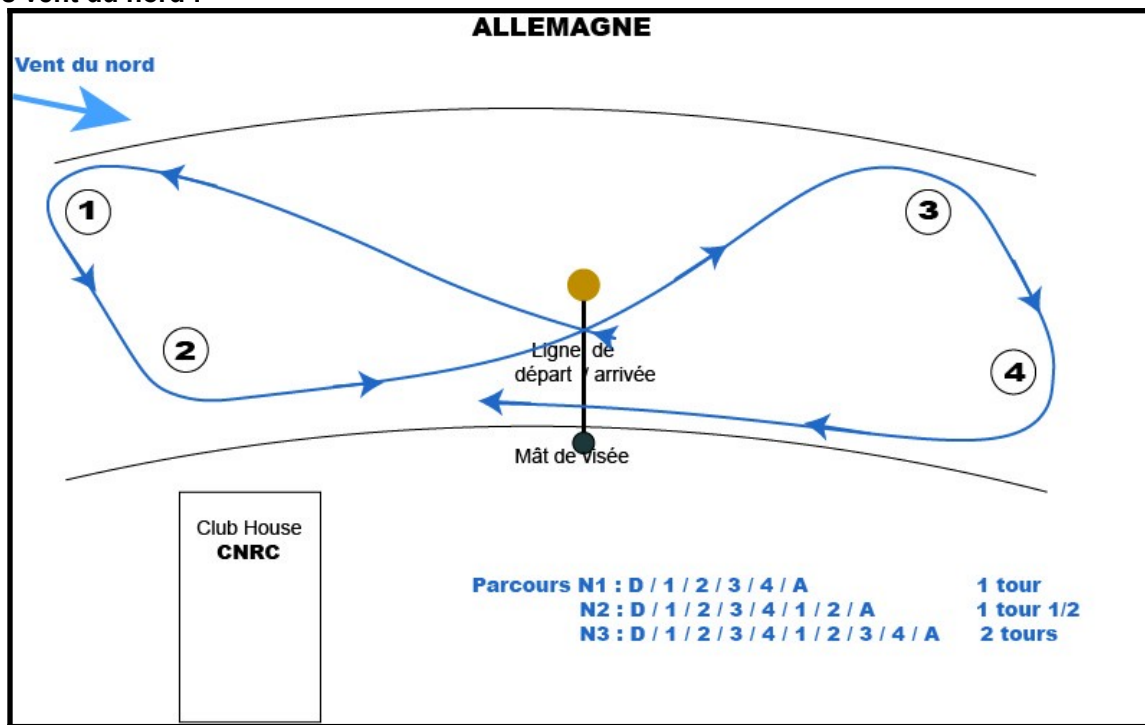
Parcours en 8 avec quatre bouées numérotées 1,2,3,4.

Sens du parcours en fonction du vent.

Distance maximale entre bouée la plus au nord et la plus au sud : 1 km

Ligne de départ et arrivée entre bouée sur le plan d'eau et mât pavillons sur la rive française.

Parcours vent du nord :



Parcours vent du sud :

